Le réseau de l'intelligence électrique

Feuille de route sur le mécanisme d'ajustement

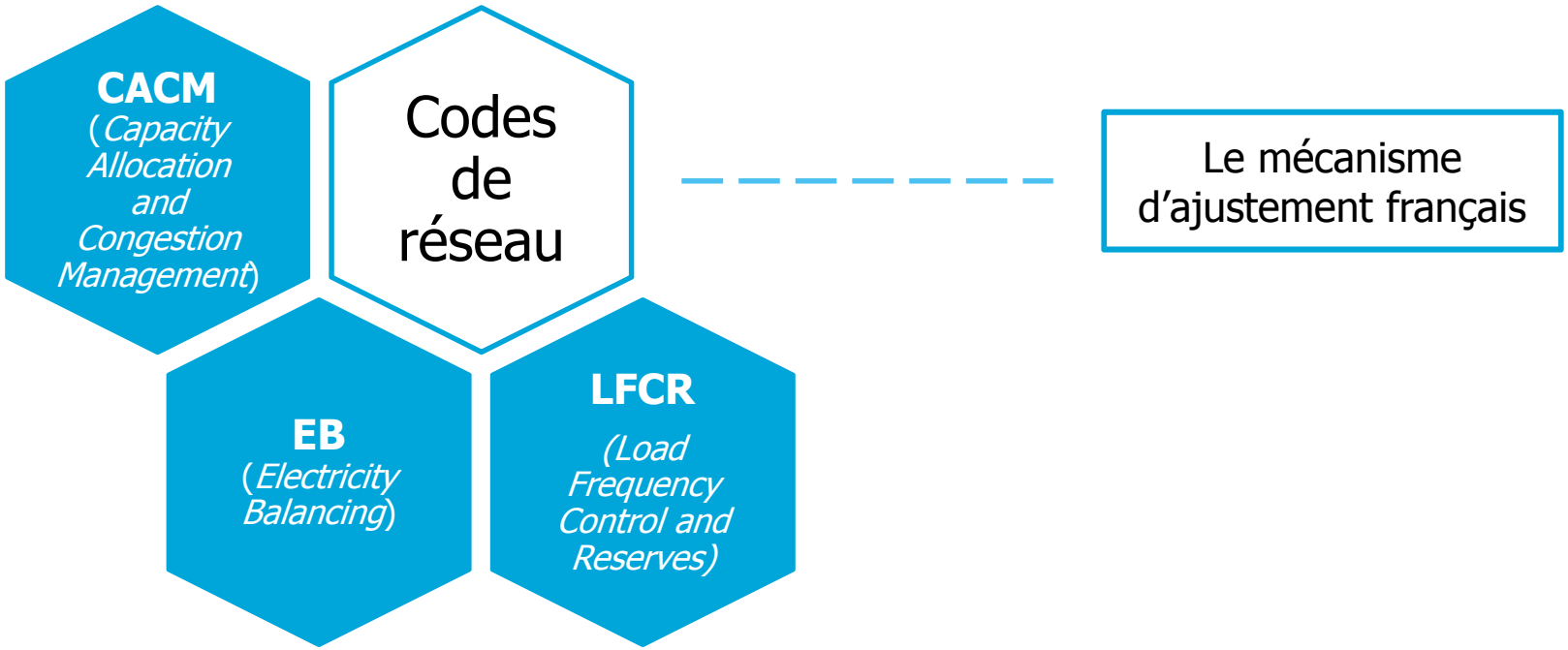
Commission accès aux marchés
29 janvier 2016

1
-
Contexte

Une volonté européenne d'harmonisation

Le 3ème paquet énergie prévoit une harmonisation importante des règles et du fonctionnement des marchés de l'électricité à toutes les échéances

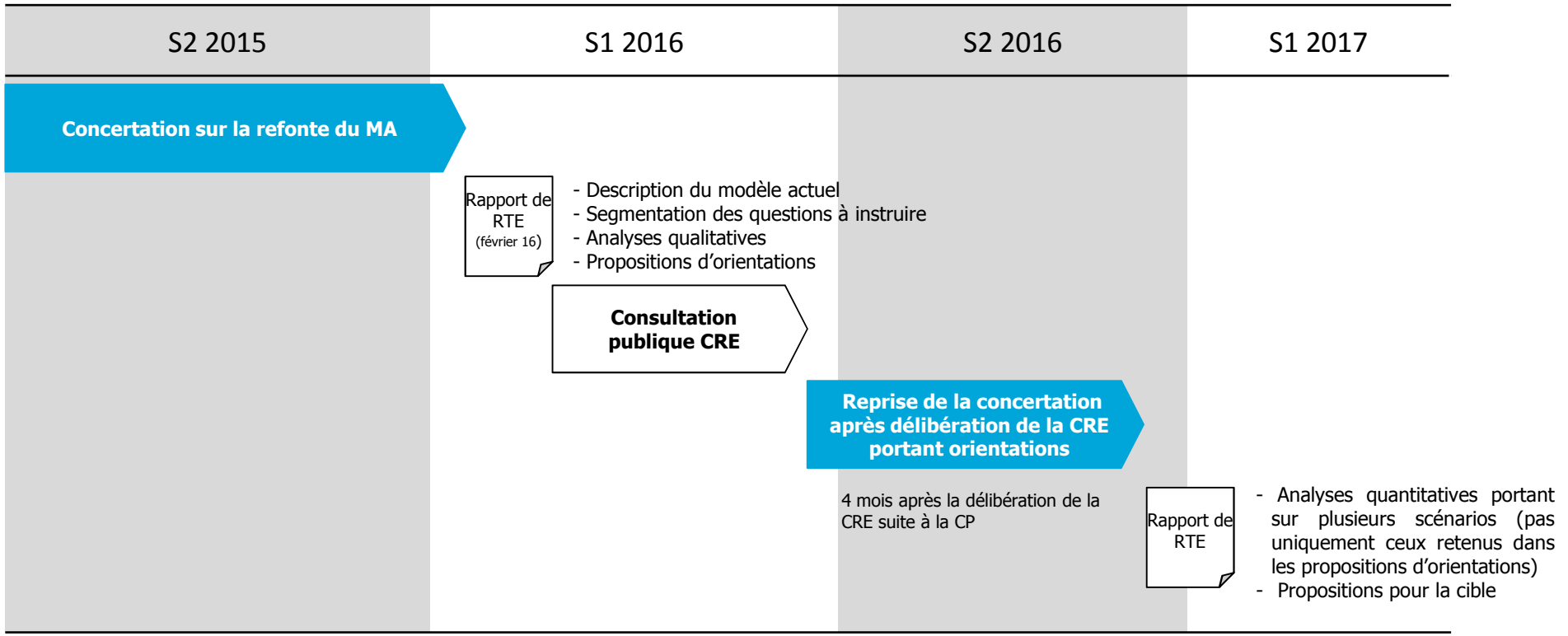
Trois codes de réseau concernent l'équilibrage du système électrique :



Une feuille de route pour préparer la refonte du mécanisme d'ajustement français

RTE souhaite

- refondre le mécanisme d'ajustement de manière progressive en mettant régulièrement à jour les règles MA-RE
- concerter les différentes options, en les abordant d'abord par les principes puis par leur déclinaison pratique
- avoir recours ponctuellement à une expertise indépendante pour qualifier et quantifier certains aspects du mécanisme français par rapport à ses homologues (Microeconomix)



Quatre groupes de travail pour affiner le contenu de la feuille de route

Les GT ont été l'occasion de présenter les grandes lignes de la feuille de route, de partager son contenu et d'approfondir les différents chapitres.

16 octobre 2015	• Introduction à la feuille de route
16 novembre 2015	• Rôle et responsabilité des acteurs de marché et de RTE
4 décembre 2015	• L'exercice, par RTE, de sa mission d'équilibrage du système électrique
8 janvier 2016	• Synthèse et retour des acteurs sur le contenu de la feuille de route

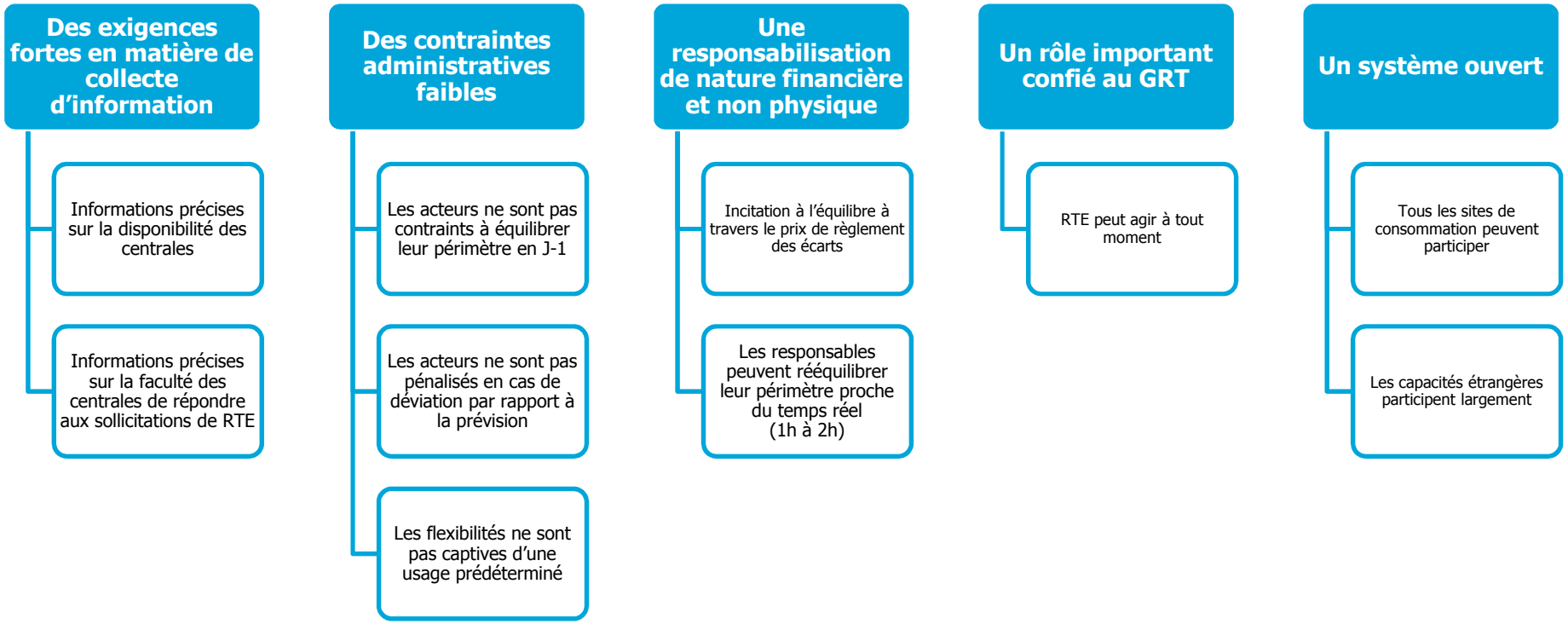
La feuille de route contiendra

- **Des orientations pour la cible reposant des analyses qualitatives**
- **Une déclinaison aussi détaillée que possible de ces orientations**
- **Une proposition de calendrier des différentes évolutions.**

2
-
Etat des lieux

Un mécanisme d'ajustement adapté aux besoins du système électrique français

Le mécanisme d'ajustement français possède des caractéristiques spécifiques.

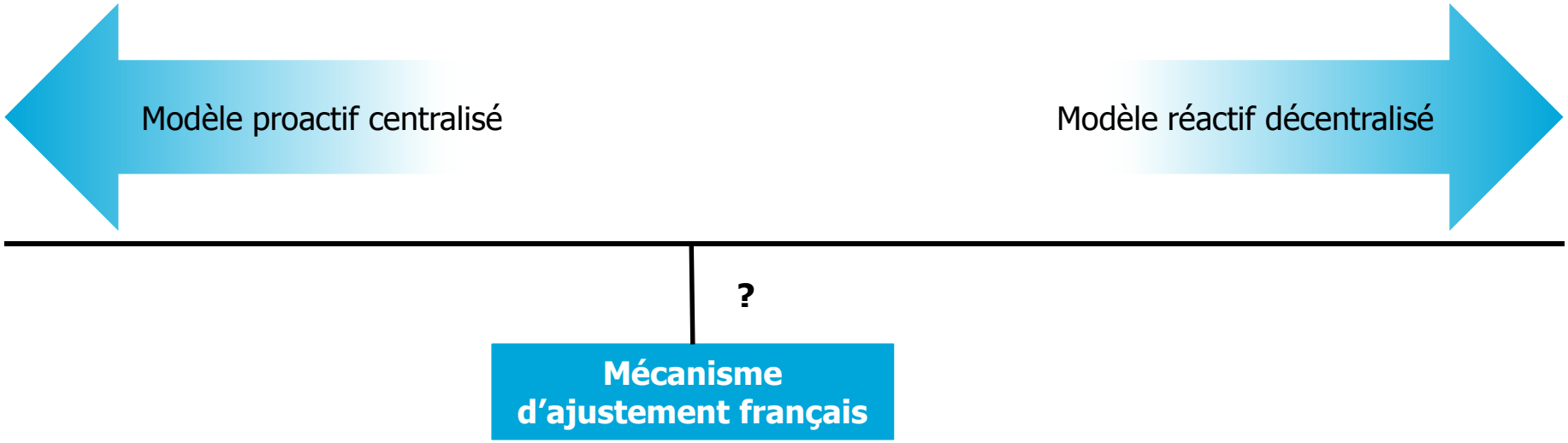


Sur le plan *technique*, le système actuel permet de gérer la dynamique marquée du système électrique français dans le respect des critères de sûreté.

Sur le plan *économique*, les coûts de réservation de capacité et les coûts associés aux actions menées par RTE sont faibles par rapport aux standards européens.

Des spécificités qui posent question à l'heure de l'harmonisation européenne

Le mécanisme d'ajustement français emprunte aux deux modèles théoriques mis en avant à l'échelle européenne.



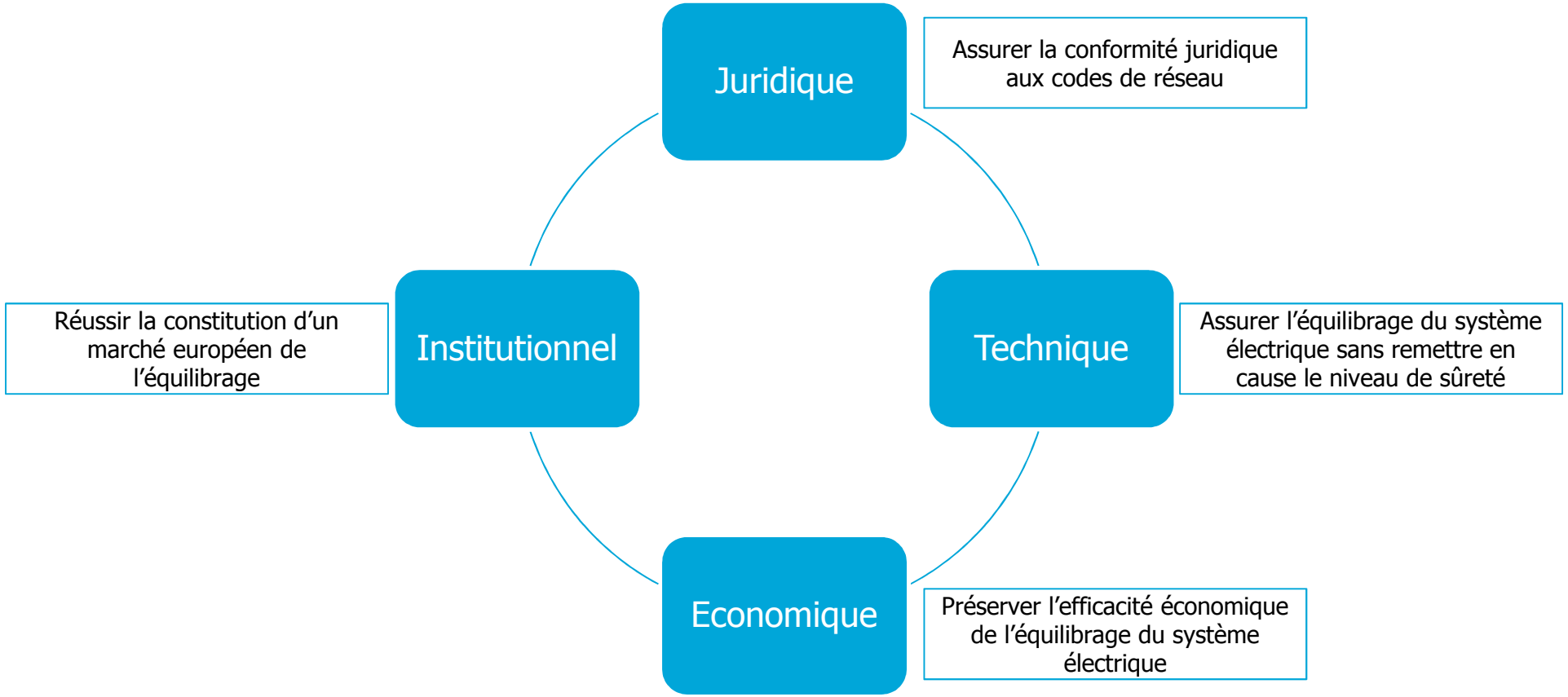
L'efficacité actuelle du mécanisme d'ajustement repose sur une expertise technique humaine forte :

- les offres d'ajustement ne sont pas normalisées (système d'offres implicites)
- le choix des offres n'est pas totalement automatisé

3
-
Orientations

Le mécanisme d'ajustement français est réinterrogé à la lumière des codes de réseau

Les codes de réseau imposent des changements structurels forts et soulèvent quatre enjeux.



Plusieurs orientations sont proposées pour définir la cible du mécanisme d'ajustement français

① RTE va restreindre son action d'équilibrage du système électrique à un intervalle proche du temps réel

Aujourd'hui, RTE est libre d'agir à tout instant

→ RTE agit principalement deux heures avant le temps réel

Demain, RTE agira après la fermeture du guichet infrajournalier (pour cause « équilibrage »)

→ RTE prévoit le passage à une « fenêtre opérationnelle » de 1h15 ou de 1h30 en cohérence avec les codes de réseau CACM et EB.

② RTE mettra en œuvre les dispositifs permettant d'exploiter le système électrique selon les mêmes standards de sûreté qu'aujourd'hui

RTE souhaite conserver le modèle de sûreté dit modèle « marge »

→ RTE maintiendra l'activation d'offres en dehors de la fenêtre opérationnelle (pour cause « marge »)

RTE souhaite conserver une articulation fine entre l'équilibrage du système électrique et la gestion des contraintes physiques du RPT

→ RTE ne souhaite pas passer à une maille portefeuille complète pour la formulation des offres d'équilibrage

③ RTE utilisera les plateformes européennes, constituées de produits standards, pour l'équilibrage du système électrique.

RTE privilégie un équilibrage « proactif » du système électrique

→ RTE anticipe une partie du besoin d'équilibrage du système électrique

RTE utilisera prioritairement des produits standards (un produit de RR et un produit de mFRR)

→ Les offres d'équilibrage devront être standardisées. Les offres répondant à la définition des produits standard seront utilisées de manière prioritaire pour l'équilibrage.

RTE pourra recourir à des produits spécifiques

→ Les produits standards ne seront pas en mesure de remplir la totalité des besoins de RTE (reconstitution des marges, gestion des flux sur le réseau)

Plusieurs orientations sont proposées pour définir la cible du mécanisme d'ajustement français

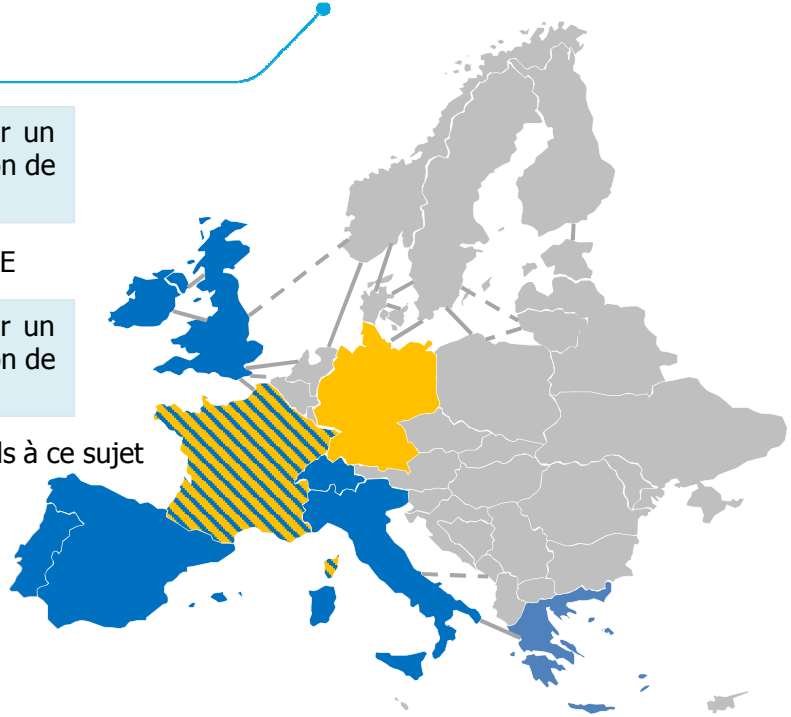
4 RTE va consolider et intensifier sa participation aux initiatives européennes de partage de produits d'équilibrage

RTE estime qu'il y a un potentiel européen pour un produit d'équilibrage ayant un délai de mobilisation de 30 minutes

→ RTE participe activement au projet pilote TERRE

RTE estime qu'il y a un potentiel européen pour un produit d'équilibrage ayant un délai de mobilisation de 15 minutes

→ RTE conduit des travaux avec les GRT allemands à ce sujet



5 RTE souhaite poursuivre l'ouverture de la participation à l'équilibrage du système électrique

La participation des consommateurs demeure une priorité et doit être poursuivie

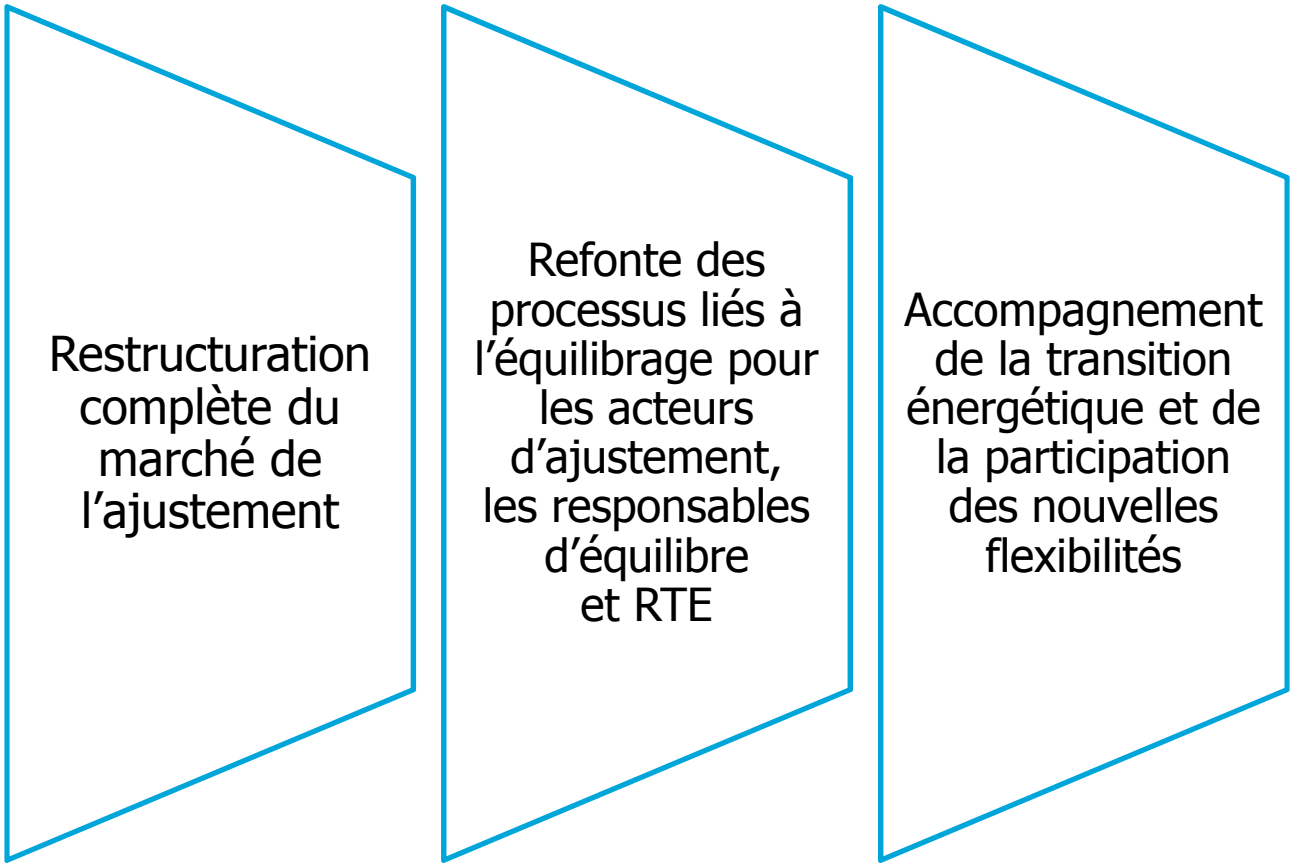
La participation de toutes les flexibilités, raccordées sur le RPT ou le RPD, doit être favorisée

→ La participation des énergies renouvelables à l'équilibrage du système électrique doit être renforcée

Les modalités d'évolution du corpus juridique doivent permettre l'innovation

→ Les nouveaux entrants doivent être en mesure de prendre part rapidement à l'équilibrage du système électrique avec des modalités adaptées à leurs spécificités.

Les orientations proposées constituent les bases d'un nouveau cadre pour l'ajustement



Merci de votre attention !